



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2025-71

OBJET : Commune – Crédation d'un Foyer Jeunes Travailleurs – 1^{ère} procédure adaptée- Avenant N°1 pour le lot N°1, démolition/déamiantage

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE

Article 1 : de convenir avec l'entreprise SOTRAMA, 8 avenue de Kergroise 56100 LORIENT, mandataire du LOT N°1 pour la création d'un Foyer Jeunes Travailleurs rue Jean Moulin, d'un avenant pour supplément de travaux, à hauteur de 394,25 €HT, soit 433,68 €TTC. Ainsi, le montant initial augmenté de l'avenant N°1 est porté à 60 113,25 €HT, soit 66 124,58 € TTC.

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 10 septembre 2025

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.

Reçu en Préfecture du Morbihan le 15/09/2025

Certifié exécutoire

Publié le

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H.

